Département des Ardennes

COMMUNE DE VILLERS-CERNAY

SOUS-PRÉFECTURE
DE
DAN
- 2 MARS 2010
ARRIVÉE

CARTE COMMUNALE

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 18.02.2010, approuvant la carte communale.

Cachet de la Mairie et signature du Maire:

MAIRIE DE VILLERS-CERNAY (Ardennes)

Guy ROGER

Approuvée le : 18.02.2010
par le conseil municipal

DUMAY URBA
Atelier d'Urbanisme et d'Environnement
30 avenue Philippoteaux - BP 10078
08203 SEDAN Cedex
Tél 03.24.27.87.87. Fax 03.24.29.15.22
E-mail: dumay@dumay.fr

Révisée le:	

COMPOSITION DU DOSSIER

1. RAPPORT DE PRESENTATION

2. DOCUMENTS GRAPHIQUES

2A. PLAN au 1/10 000ème
2B. PLAN au 1/ 2 000ème

3. DOSSIER COMPLEMENTAIRE

3A. PORTER A CONNAISSANCE DU PREFET
3B. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES - DOCUMENT ECRIT
3C. PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE au 1/10000ème
3D. PLAN DES RESEAUX au 1/2000ème

Pièces complémentaires :

Enquête publique : rapport du commissaire enquêteur
Délibération du Conseil Municipal approuvant la carte communale

MODE D'EMPLOI

- Rechercher sur **les documents graphiques** *(pièces n°2A et 2B du dossier)* à l'échelle 1/10000ème ou 1/2000ème, le secteur où votre terrain est situé.

- Vérifier sur **le plan des servitudes d'utilité publique** *(pièce 3C du dossier)*, si votre terrain est grevé d'une servitude, et consulter les textes réglementaires figurant dans le document écrit *(pièce 3B du dossier)*.

- Consulter le plan des réseaux techniques sur lequel figurent les réseaux existants d'eau potable et d'assainissement à la date d'approbation du document d'urbanisme *(pièce n°3D)*.

- Consulter **en annexes du rapport de présentation** *(pièce n°1)* **les règles nationales d'urbanisme et autres dispositions législatives et réglementaires applicables à votre terrain.**